

PREFECTURE DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE KATZENTHAL

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Pour :

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Relatif au projet de Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried arrêté le 8 février 2017

Concernant les communes :

Membres de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé
Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern, Mittelwihr, Ostheim,
Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, Saint Hippolyte, Thannenkirch, Zellenberg

Membres de la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg
Ammerschwih, Fréland, Katzenthal, Kaysersberg-Vignoble, Labaroche, Lapoutroie, Le
Bonhomme, Orbey

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

La commune de Katzenthal a déposé ce jour per-
sonniers adressé au Commissaire - Enquêteur et au
Président du S.C.O.T. Montagne Vignoble et Pêche, une
remarque au sujet du réservoir de biodiversité situé au
Sud-Est du Village de KATZENTHAL

A KATZENTHAL, le 2 octobre 2018

Le Maire



Nathalie TANIET-LORANG

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC



La commune de Katzenthal a déposé ce jour par
courrier adressé au Commissaire - Enquêteur et au
Président du SCOT Montagne Vignoble et Ried, une
remarque en sujet du réservoir de biodiversité situé au
Sud-Est du Village de KATZENTHAL

A KATZENTHAL, le 2 octobre 2018
Le Maire



Nathalie TANTET-LORANG

Monsieur le Président
de la commission d'enquête du SCOT

Syndicat Mixte du SCOT Montagne
Vignoble Ried
1, rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLE

Katzenthal, le 2 octobre 2018

Monsieur le Président,

Au nom de la commune de Katzenthal, je vous présente la requête suivante concernant la
délimitation du réservoir local de biodiversité situé au sud-est du village dans le périmètre
délimité par la Grand'rue et la rue de Niedermorschwihr :

- Nous souhaitons que l'intégralité des parcelles Section 10 n°157, 407, 409, 411 et 360
actuellement classée en zone Ua du PLU de Katzenthal soit sortie de l'emprise de ce
réservoir de biodiversité. Au vu des surfaces concernées, l'impact sur la pérennité de ce
réservoir serait extrêmement minime et cela laisserait aux propriétaires concernés la
possibilité de mener à bien des projets immobiliers envisagés dans le cadre de la
classification actuelle en zone urbanisable.

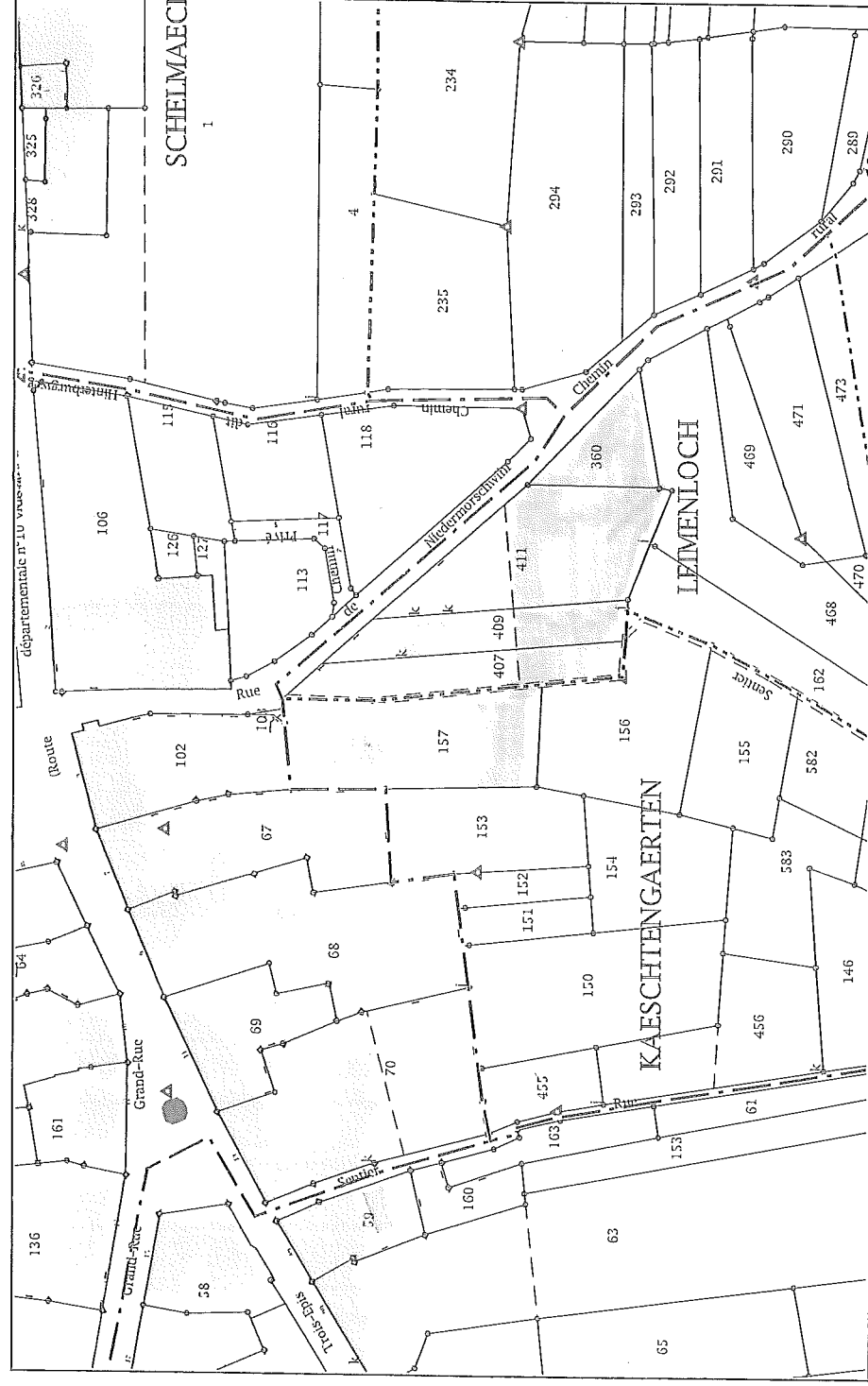
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire :

Nathalie TANTET-LORANG

Copie à Monsieur le Président du SCOT Montagne Vignoble Ried
PJ : copie du plan cadastral



Zone concernée